



TEXTE ADOPTÉ n° 34  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2006-2007

26 septembre 2007

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord  
sur l'application de l'article 65 de la convention  
sur la délivrance de brevets européens.*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros : 151 et 174.

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'accord sur l'application de l'article 65 de la convention sur la délivrance de brevets européens, fait à Londres le 17 octobre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 septembre 2007.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

*(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 151.*